



ARRÊTÉ MUNICIPAL DE LA DECI DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE

ARRÊTÉ N° 15-2023 :

Envoyé en préfecture le 16/11/2023

Reçu en préfecture le 16/11/2023

Publié le

ID : 039-213903073-20231114-AR_2023_0015-AR



Le Maire de la Commune de MAISOD,

- VU le CGCT, articles L.2213-32, L.225-2, L.225-3, L.225-4, L5211-9-2(loi 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit, article 7) ;
- VU le CGCT, articles R.2225-1 à R. 2225-10 (décret n°2015-232 du 27 février 2015 relatif à la Défense Extérieure Contre l'Incendie ;
- Vu l'arrêté du 15 décembre 2015 fixant le référentiel national de la défense extérieure contre l'incendie ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2013358-006 du 24 décembre 2013, arrêtant le schéma départemental d'analyse et de couverture des risques du Jura ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2015-1505 du 31 décembre 2015, portant règlement opérationnel des services d'incendie et de secours du Jura ;
- VU l'arrêté préfectoral n°39-2017-06-30-004 portant approbation du règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie ;
- VU le rapport de situation de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) communiqué par le service d'incendie et de secours du Jura ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Service Public de la Défense Extérieure Contre l'Incendie.

La Commune de MAISOD est en charge du service public de défense extérieure contre l'incendie (DECI) sur son territoire.

Article 2 : Identification des risques.

Les différents risques (habitat, Industriel et artisanal, agricole),
Les installations classées pour la protection de l'environnement,
Les établissements recevant du public,
Les sites d'hébergements itinérants,

Les autres risques significatifs du territoire, sont recensés dans le tableau synthèse en annexe 1 du présent arrêté.

Article 3 : Les Points d'eau Incendie du territoire

La liste des points d'eau Incendie de la commune conformes au règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie st fixée en annexe 2 du présent arrêté.

Sur indication du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Jura, celle-ci est complétée par la liste des autres Points d'Eau Incendie de la commune reconnus disponible par le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Jura.

Les Points d'Eau Incendie issus du déploiement du schéma communal de DECI viendront compléter progressivement la liste des PEI conformes.

Article 4 : Les modalités d'émission et de réception des informations fonctionnelles et opérationnelles relatives à la DECI.

Les informations fonctionnelles relatives à la Défense Extérieure Contre l'Incendie du territoire sont transmises par et à transmettre à :

- Entité en charge du service public de la DECI :
 - o Commune de MAISOD
- Par voie postale à l'adresse suivante :
 - o Mairie – 230, Route du Pont de la Pyle – 39260 MAISOD
- Par courriel à l'adresse suivante :
 - o mairie@maisod.fr
- Par téléphone au numéro suivant :
 - o 03.84.42.32.46
 - o Permanence : Lundi au Jeudi de 08h00 à 16h30 sans interruption
 - Fermé le vendredi.

Les informations opérationnelles relatives à la Défense Extérieure Contre l'Incendie du territoire sont transmises par ou à transmettre à :



- Entité d'astreinte du service public de la DECI :
 - o Commune de MAISOD
- Par téléphone au numéro suivant :
 - o Monsieur le Maire, Michel BLASER 07.50.38.15.60

Article 5 : Les modalités de modifications de l'arrêté de DECI.

L'arrêté relatif à la DECI de la Commune de MAISOD est modifié lorsqu'il y a une évolution importante des points d'eau Incendie, une nouvelle zone d'habitat ou industrielle aménagée, la validation d'un schéma communal de DECI ou le transfert du pouvoir de police.

Fait à MAISOD, le 14 novembre 2023

Le Maire,
Michel BLASER



Commune de MAISOD

Annexe 2 - Liste des points d'eau incendie DISPONIBLES

Mise à jour :

14/11/2023

Index support : b



N° du PEI	Type du PEI	Statut PEI (Public, Privé)	Convention PEI privé/ Commune	Gestionnaire du réseau	Village / Lieu dit de rattachement	Adresse d'implantation	Date du contrôle	Débit nominal sous 1 Bar (m³/h)	Pression statique	Capacité de la ressource en eau	Date réception initiale ou reconnaissance opérationnelle)	Disponibilité (Réception initiale ou reconnaissance opérationnelle)
Réserve artificielle enterrée												
A 307.001	RAE	Public	Sans Objet	SIEA Mercantime	Maisod	Zone Artisanale	29/01/2020			120 m³	06/08/2021	Disponible
Poteaux Incendie												
P 307.001	PI 100 INCHOU 2.SXP.65	Public	Sans Objet	SIEA Mercantime	Maisod	Rue du château	07/12/2022	141	3,4	120 m³	06/08/2021	Disponible
P 307.002	PI 100 INCHOU 2.SXP.65	Public	Sans Objet	SIEA Mercantime	Maisod	Route du pont de la pyle nord	07/12/2022	103	4	120 m³	06/08/2021	Disponible
P 307.003	PI 100 INCHOU 2.SXP.65	Public	Sans Objet	SIEA Mercantime	Maisod	rue de la chapelle	07/12/2022	83	3,6	120 m³	06/08/2021	Disponible
P 307.004	PI 100 INCHOU 2.SXP.65	Public	Sans Objet	SIEA Mercantime	Maisod	Route du pont de la pyle sud	07/12/2022	79	3,6	120 m³	06/08/2021	Disponible
P 307.005	PI 100 INCHOU 2.SXP.65	Public	Sans Objet	SIEA Mercantime	Maisod	Chemin du Ronge	07/12/2022	88	4,7	120 m³	06/08/2021	Disponible
P 307.006	PI 100 INCHOU 2.SXP.65	Public	Sans Objet	SIEA Mercantime	Maisod	Rue des cyclamens ouest	07/12/2022	75	2,8	120 m³	06/08/2021	Disponible
P 307.007	PI 100 INCHOU 2.SXP.65	Public	Sans Objet	SIEA Mercantime	Maisod	Rue des cyclamens est -	07/12/2022	75	3,1	120 m³	06/08/2021	Disponible
P 307.008	PI 100 INCHOU 2.SXP.65	Public	Sans Objet	SIEA Mercantime	Maisod	Rue des violettes -	07/12/2022	78	2,8	120 m³	06/08/2021	Disponible
P 307.009	PI 100 INCHOU 2.SXP.65	Public	Sans Objet	SIEA Mercantime	Maisod	Rue combe à la brune -	07/12/2022	108	3,1	120 m³	06/08/2021	Disponible
P 307.010	PI 100 INCHOU 2.SXP.65	Public	Sans Objet	SIEA Mercantime	Maisod	Route de trelachau - salle des fêtes	07/12/2022	81	3	120 m³	06/08/2021	Disponible
P 307.021	PI 100 INCHOU 2.SXP.65	Public	Sans Objet	SIEA Mercantime	Maisod	Le mont du cerf - coté camping	07/12/2022	72	3,3	120 m³	06/08/2021	Disponible
P 307.022	PI 100 INCHOU 2.SXP.65	Public	Sans Objet	SIEA Mercantime	Maisod	Le mont du cerf - impasse de Brillat	07/12/2022	65	3,5	120 m³	06/08/2021	Disponible
P 307.023	PI 100 INCHOU 2.SXP.65	Public	Sans Objet	SIEA Mercantime	Maisod	Le mont du cerf (Nord)	07/12/2022	60	3,5	120 m³	06/08/2021	Disponible restreint
P 307.024	PI 100 INCHOU 2.SXP.65	Public	Sans Objet	SIEA Mercantime	Maisod	Le mont du cerf - rue des pins	07/12/2022	51	2,8	120 m³	06/08/2021	Disponible restreint
P 307.025	PI 100 INCHOU 2.SXP.65	Public	Sans Objet	SIEA Mercantime	Maisod	Le mont du cerf - Nouveau lotissement	07/12/2022	63	2,7	120 m³	06/08/2021	Disponible
P 307.030	PI 100 INCHOU 2.SXP.65	Public	Sans Objet	SIEA Mercantime	Maisod	Plage de la mercantime	07/12/2022	123	4	120 m³	06/08/2021	Disponible
P 307.032	PI 100 INCHOU 2.SXP.65	Privé	Sans Objet	SIEA Mercantime	Maisod	VVF - Maisod-sud	07/12/2022	60	3,4	120 m³	06/08/2021	Disponible
P 307.033	PI 100 INCHOU 2.SXP.65	Public	Sans Objet	SIEA Mercantime	Maisod	Neige et plein air - les chalets de vouglans	07/12/2022	139	3,8	120 m³	06/08/2021	Disponible
P 307.034	PI 100 INCHOU 2.SXP.65	Public	Sans Objet	SIEA Mercantime	Maisod	Chemin du Ronge - ferme Brillat	07/12/2022	116	2,8	120 m³	06/08/2021	Disponible
P 307.035	PI 100 INCHOU 2.SXP.65	Public	Sans Objet	SIEA Mercantime	Maisod	VVF - Maisod-nord	07/12/2022	123	4,4	120 m³	06/08/2021	Disponible

Commune de MAISOD
Mise à jour : 15/11/2023

Annexe 1 - Tableau de synthèse : Identifications des risques

Village de rattachement	Voie / Rue de la Parcelle	Bâtiments ou groupe de bâtiments	Analyse Bâtementaire et activités										Observations					
			N° Adresse	Surface maximum	Type bâtementaire	Distance min d'isolement	Activité edou stockage présent (1)	ICPE (1)	Implantation des bâtiments (accessibilité)	Evaluation du risque selon RDDECI	Cantier à installer	PEI de sous-œuvre / Type		Distance Min/maxi du PEI (m)	Volumé disponible	Débit à l'hour (m³/h)	Etat PEI suivant Réco. Op. SDIS	Résultat audit interne du PEI
Maisod	Parcelle 158	Habitations) de la voie	2	S s 250 m²	Habitat	D ≥ 10 m			Voie communale (23 m)	Habitat Habitable	Voie de 2 hauses - D: 50m - 1 PEI	Aucun						
Maisod	Parcelle 158	Agricole	2	S s 250 m²	Habitat	D ≥ 10 m			Voie privée	Agricole Habitable	Voie de 2 hauses - D: 50m - 1 PEI	P 307 002	110	103	Disponible	S.C. minuscules (a)		Assurée (c)
Maisod	Route du Pont de la Pyle	Mairie	1	env. 300 m²	ERP - Cat. 5 - Activ. < 500 m²	D < 10 m			Voie départementale (23 m)	ERP de type 1 - V1-A-01-A-GA-RI (550) m²	Voie de 2 hauses - D: 50m - 1 PEI	P 307 004	140	79	Disponible (a)	S.C. minuscules (a)		Assurée (c)
Maisod	Route du Pont de la Pyle	Relais du Laas	1	env. 150 m²	ERP type RN	D ≥ 10 m			Voie départementale (23 m)	Voies communales - route de la 2 hauses - D: 50m - 1 PEI		P 307 004	85	79	Disponible (a)	S.C. minuscules (a)		Assurée (c)
Maisod	Route du Pont de la Pyle	Eglise	1	env. 70 m²	ERP type 5 L	D ≥ 10 m			Voie départementale (23 m)	ERP de type 1 - V1-A-01-A-GA-RI (550) m²		P 307 005	13	83	Disponible (a)	S.C. minuscules (a)		Assurée (c)
Maisod	Route du Pont de la Pyle	Ancienne école (Parcelle 40)		S s 250 m²	ERP type 3 R	D < 10 m			Voie départementale (23 m)	Voies communales - 40 m² la 2 hauses - D: 50m - 1 PEI		P 307 004	150	79	Disponible (a)	S.C. minuscules (a)		Assurée (c)
Maisod	Route du Pont de la Pyle	Habitations) de la voie	15	S s 500 m²	Habitat	D < 10 m			Voie départementale (23 m)	Habitat mixte		P 307 003 / P 307 004	20-100	83 / 79	Disponible (a)	S.C. minuscules (a)		Assurée (c)
Maisod	Route du Pont de la Pyle	Dispensaire	1	env. 750 m²	Habitat	D < 10 m			Voie départementale (23 m)	Habitat mixte		P 307 003	80	79	Disponible (a)	S.C. minuscules (a)		Assurée (c)
Maisod	Route du Pont de la Pyle	SCT XI - Immeuble	1	env. 650 m²	Industriel / Atterral	D < 10 m			Voie départementale (23 m)	Synthese du dimensionnement hydraulique par le SDIS en bassins		P 307 003	150	88	Disponible (a)	S.C. minuscules (a)		Assurée (c)
Maisod	Rue de la chapelle	Habitations) de la voie	7	1 env. 350 m² atterral S s 250 m²	Habitat	D < 10 m			Voie communale (23 m)	Habitat mixte		P 307 002 / P 307 003	40-240	103 / 83	Disponible (a)	S.C. minuscules (a)		Assurée (c)
Maisod	Rue du Rouge	Habitations) de la voie	5	S s 250 m²	Habitat	D < 10 m			Voie départementale (23 m)	Habitat mixte		P 307 004 / P 307 005	50-120	79 / 88	Disponible (a)	S.C. minuscules (a)		Assurée (c)
Maisod	Rue du Rouge	Etat artisanal (parcelle 212)	2	S s 250 m²	Industriel / Atterral	D < 10 m			Voie communale (23 m)	Industriel / Atterral mixte		P 307 004	100-140	79	Disponible (a)	S.C. minuscules (a)		Assurée (c)
Maisod	Rue du Rouge	Habitation (parcelle 225)	1	S s 250 m²	Habitat	D > 10 m			Voie communale (23 m)	Habitat Habitable		P 307 005	110	88	Disponible (a)	S.C. minuscules (a)		Assurée (c)
Maisod	Rue du Rouge	Exploitation agricole	1	1500 m²	Agricole	D ≥ 10 m			Voie communale (23 m)	Agricole mixte		P 307 005 / A 307 001	190 m / 890 m	88 s.o	Disponible (a)	S.C. minuscules (a)		Assurée (c)
Maisod	Rue du Rouge	Exploitation agricole (Parcelle 319)		S s 250 m²	Agricole	D ≥ 10 m			Voie communale (23 m)	Habitat Habitable		P 307 034	90 m	116	Disponible (a)	S.C. minuscules (a)		Assurée (c)
Maisod	Rue du Château	Habitations) de la voie	15	S s 250 m²	Habitat	D < 10 m			Voie communale (23 m)	Habitat mixte		P 307 001	24-120	141	Disponible (a)	S.C. minuscules (a)		Assurée (c)

Village de rattachement	Voie	Bâtiments ou groupe de bâtiments	Analyse, Bâtiminaire et activités				PEI de couverture / type	Distance Minimum de PEI (m)	Volume disponible	Débit à 1 bar (m³/h)	Etat PEI existant Recv. Op. SDIS	Résultat audit interne du PEI	Avis sur la couverture	Observations
			N° max. par lot	Surface maximum	Type bâtiminaire	Distance mini d'implantation								
Marsod	Impasse de l'Éclair	Habitations de la voie	8	S 5 250 m²	Habitat	D < 10 m								
Marsod	Impasse des Pins	Habitations de la voie	6	S 5 250 m²	Habitat	D ≥ 10 m								
Marsod	D 311	Station de ravitaillement	1	S 5 250 m²	Industriel / Ateliers	D ≥ 10 m								
Marsod	D 311	Complexe "Nage et plein air - les clubs de voile"	1	S 5 250 m²	Industriel / Ateliers	D < 10 m								
Marsod	La Mercantine	Bâtiment de restauration rapide	1	S 5 250 m²	Industriel / Ateliers	D ≥ 10 m								
Marsod	La Mercantine	Copropriété	1	S 5 250 m²	Industriel / Ateliers	D ≥ 10 m								
Marsod	La Mercantine	VVE	1	Sur principale S75 m², sur S 5 250 m²	Industriel / Ateliers	D < 10 m								
Marsod	La Mercantine	STPP	1	S 5 250 m²	Industriel / Ateliers	D ≥ 10 m								
Marsod	La Mercantine	Hébergement touristique (H5)	1		Hébergement	D < 10 m								
Marsod		Parcelles 1721 et 1722	2	Bâtiment en ruines										

s.o. Sans objet

(1) Pour bâtiments industriels - ateliers - agricoles
 N.C. nuisances (a)
 Non contaminantes affectant pas significativement les performances hydrologiques du PEI
 N.C. nuisances (b)
 Non contaminantes affectant significativement les performances hydrologiques du PEI
 Assurée (c)
 si P.A.C.T. Plan d'actions à Court Terme efficace

Autres PEI : 1) Les réservoirs de lutte contre l'incendie (pour les réservoirs, notamment à un mètre de plomberie, appareils d'incendie, bornes, poteaux par exemple) publics ou privés dont un implanté à 200 mètres au plus du risque, ou de points d'eau, bassins, citernes, etc. et une rampe en rapport avec le danger à combattre. A défaut des moyens précédents, une réserve d'eau d'au moins 100 m³ destinée à l'extinction est acceptable en toutes circonstances.

Établissement	Adresse	Commune	Activité	Etude du SDIS				DECI existante					
				D9	Débit requis	OU	Volume requis	Nombre de PEI	Fractionnement (débit ou volume)	Distances (D1, D2, D3)	N° PEI	Débit/Volume	Distance
BOHM-CHARPENTE	240 rue du réservoir	MAISOD	Construction de charpente bois	Oui	90 m³/h pendant 2h	180 m³	2	PEI 1 : 60 m³/h OU 120 m³ PEI 2 : 30 m³/h OU 60 m³	D1 = 150 m D2 = 350 m	A.307.001 P.307.006	120 m³ 60 m³/h	50 m 290 m	Oui
SCI XC Immobilier	Route du Pont de la Pyle	MAISOD	Garage automobile / stockage de bateaux	Oui	60 m³/h pendant 2h	120 m³	1	PEI : 60 m³/h OU 120 m³	D = 350 m	P.307.005	60 m³/h	200 m	Oui

NB :

- 1) La distance mentionnée dans l'objectif de DECI fixé s'entend par la distance entre la structure à défendre et le point d'eau incendie par les voies utilisables par les engins de lutte contre l'incendie.
- 2) Sont exclues de ce cadre réglementaire les installations Classées pour la Protection de l'Environnement. Il est du devoir de l'exploitant de se tourner vers l'inspection des Installations Classées.
- 3) Il conviendra de s'assurer que les débits des PEI préconisés soient délivrés en simultané et que les réservoirs les alimentent d'un volume suffisant pour maintenir ces débits sur 2h.